

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 24 (1936)

**Heft:** 490

**Artikel:** Le travail à domicile en Suisse : [1ère partie]

**Autor:** Montet, A. de

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262504>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Suffrage, vient d'entrer à la Chambre Haute, ou Sénat, de son pays. Nous sommes certaines qu'elle y occupera sa place avec conscience et conviction, en défendant les intérêts des femmes, et nous lui adressons ici toutes nos meilleures félicitations.

### ...et au Brésil

Et c'est le même système également, qui vient de faire entrer au Parlement brésilien un autre membre du Comité de l'Alliance Internationale, M<sup>lle</sup> Berta Lutz, présidente de la grande et active Fédération brésilienne pour le progrès féminin. Candidate aux dernières élections, M<sup>lle</sup> Lutz n'était restée en arrière que de 54 voix sur le dernier élu de son parti, si bien qu'il est tout naturel maintenant de la saluer par son nouveau titre, en lui disant nos plus chaudes félicitations. Personne n'ignore en effet toute l'activité de Berta Lutz pour la cause des femmes, et c'est en bonne partie à ses efforts que les Brésiliennes doivent la reconnaissance de leurs droits.

## La femme „aussi” est une personne

(Suite et fin.)<sup>1</sup>

La femme mariée, devenue une personne, continuera à mettre au monde des enfants, mais elle ne sera plus docile à la conception « étatique » qui réclame beaucoup de futurs contribuables et de futurs soldats, et ne considérera la femme que dans la mesure où elle rend au pays ce double service ». Ce n'est pas ainsi que l'Etat doit envisager les porteurs de vie: il doit désirer leur épanouissement au maximum en tant que « personnes », et leur aider à ce développer et à devenir des « citoyennes ». L'Etat est égoïste et l'homme aussi et tous deux préfèrent la petite « bûche » docile à la créature éclairée; comme ils détiennent les clefs de l'arsenal des lois, ils en abusent pour cantonner la femme dans une situation d'infériorité aussi complète que possible. Ceci est encore plus vrai en Suisse qu'en France où a été fait l'effort remarquable de hisser des femmes aux fauteuils ministériels.

Une des objections contre le travail professionnel féminin et la seule intéressante, peut-être, c'est que la femme s'épuisera à concilier la besogne du foyer et celle du dehors. Elle s'épuisera, j'en suis persuadée, si elle n'est pas secondée. Mais cette aide nécessaire se peut obtenir: avec de l'argent, on payera l'assistance d'une nurse, d'une gouvernante, d'une domestique. Dénuée d'argent, la femme demandera à son mari le coup de main indispensable. Il est beaucoup de maris qui aident au ménage et ne se croient pas diminués pour tout cela.

Constations en passant que, dans *Esprit*, ce sont des hommes qui clament la nécessité pour le mari d'aider à sa femme! Et s'il est des époux récalcitrants, ils leur rappellent le mot du philosophe Héraclite, surpris à laver la vaisselle et répondant à l'ami étonné: « Là aussi, il y a des dieux! » Le mari qui prendra sa part des devoirs domestiques y gagnera d'échapper à l'égoïsme et au goût exagéré du confort qui menacent tous les hommes à partir d'un certain âge. Et il plon-

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

gera en plein dans la vie: « Faire bouillir le biberon, changer un enfant, ce sont là des besognes qui conviennent parfaitement à un intellectuel et qu'il devrait rechercher si elles ne lui étaient imposées ».

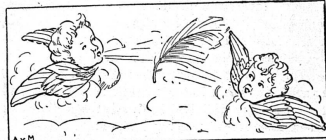
En bref, en conclusion des articles consacrés aux femmes mariées, rappelons qu'il n'est pas vrai de dire « que les femmes sont faites pour avoir des enfants », ou bien ce n'est vrai qu'au sens où il est vrai que les hommes aussi sont faits pour cela. En vérité, c'est le couple qui est fait pour avoir des enfants, pour en supporter les conséquences, et pour recevoir d'eux leur épanouissement complet.

Léon Daudet, qui n'est pas féministe, je crois, a qualifié un jour le statut actuel de la femme française de « chariot mérovingien ». Ce chariot ne roule pas seulement sur les routes départementales françaises, bien que le statut de la Suisse soit en avance sur celui de Napoléon, inspiration d'un souverain absolu contempteur de la femme et... mari inquiet.

Les divers chapitres d'*Esprit* nous ont apporté « une substantifique moelle » dont on tirerait profit à l'infini. Sur l'éducation des filles, sur la bourgeoisie, l'ouvrière, la paysanne, la femme chrétienne, sur l'évolution et aussi la vieillesse de la femme d'aujourd'hui, ainsi que sur l'enfant, que de pages éveillant l'intérêt et parfois aussi la contradiction; mais tout cela est vivant, documenté et généreux.

JEANNE VULLIOMENET.

En raison des fêtes de Noël et du jour de l'An, le prochain numéro du *Mouvement Féministe* paraîtra le 9 janvier.



## DE-CI, DE-LÀ

### La première avocate en Suisse.

On annonce de Zurich le décès de l'âge de 75 ans de M<sup>me</sup> Anna Kramer-Mackeroth, qui fut la première femme à passer des examens de droit à l'Université de Zurich en 1900, et qui a été avocate durant de longues années.

### Aux paysannes par la Radio.

La série de conférences par Radio organisée chaque année par le Département vaudois de l'Agriculture à destination de la population paysanne, a été confiée à M<sup>me</sup> Gillibert-Randin, présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises. Les questions d'intérêt féminin à traiter ne lui manqueront pas!

### La Suisse, pionnière de féminisme??

Selon notre confrère, le *Schw. Frauenblatt*, notre pays est le premier en Europe qui ait introduit dans les services de ses lignes aériennes des femmes à titre de « stewardess » (n'aurait-on pas pu, par la même occasion, trouver un mot dans une de nos langues nationales pour désigner cette profession nouvelle?). Quatre d'entre elles sont en fonctions depuis l'été 1935. Cet exemple aurait été suivi jusqu'ici par la Hollande seulement.

Bravo!... en attendant la suite de nouveaux progrès. Toujours plus haut: c'est le cas de le dire.

## Quelques conséquences économiques de l'interdiction du travail des femmes mariées

N. D. L. R. — *Notre confrère, le Schweiz. Frauenblatt, a publié récemment une lettre d'une femme mariée exerçant une carrière libérale, et supputant de façon très claire les répercussions d'ordre économique qu'aurait toute mesure lui interdisant d'exercer sa profession. Nous pensons qu'il est utile que cet aspect du problème soit aussi envisagé dans le détail, puisque, trop souvent, l'affirmation de principe du droit de chacun et de chacune à la liberté du choix de son travail ne suffit malheureusement pas.*

1. Exerçant une profession libérale, j'ai besoin de l'aide d'une secrétaire-comptable, que naturellement je ne pourrais pas continuer à employer si je devais cesser de pratiquer.

2. Mon activité professionnelle s'exerçant en dehors de chez moi, il est nécessaire que j'aie une domestique pour s'occuper des travaux ménagers. Celle-ci aussi perdrait de la sorte son travail.

3. En outre, j'emploie fréquemment toute une série de femmes pour des travaux auxiliaires, chez moi et hors de chez moi. C'est ainsi qu'une couturière me fait mes robes, transforme mes toilettes, rajoute mes manteaux; c'est ainsi aussi qu'une lingère vient à jour fixe entretenir mon linge personnel, celui de mon mari et celui de mes enfants. L'emploi également une laveuse pour laver le linge à la maison, et une femme de ménage pour aider ma domestique dans les gros travaux de nettoyage. Et j'insiste sur le fait que si je fournis du travail de la sorte à plusieurs femmes, c'est d'une part parce que j'ai besoin de leurs services, mais aussi parce que j'estime, en ces temps de chômage, que c'est mon devoir, à moi qui gagne suffisamment de par l'exercice de ma profession, de venir en aide à d'autres femmes en leur fournissant à mon tour du travail.

Je note en passant que, circulant beaucoup pour l'exercice de ma profession, j'use davantage de souliers et de vêtements, et que, obligée de la sorte de renouveler plus fréquemment ma garde-robe, je peux donner plus fréquemment aussi vêtements et chaussures usagés à des vestiaires

de bienfaisance, que si je restais chez moi et pouvais « les finir dans la maison ».

4. Veillant de très près au bon entretien de notre demeure, je n'hésite pas, dès que de petites réparations sont nécessaires, à m'adresser au menuisier, à l'électricien, au tapissier... Il est évident que si mon gain ne me le permettait plus, je cesserais de la sorte de fournir du travail à tous ces artisans, et, ou bien je me résoudrais à laisser notre demeure en mauvais état, ou bien je tâcherais tant bien que mal de recoller et de raccorder moi-même ce qui cloche.

5. D'ailleurs, si je ne pouvais plus, par l'exercice de ma profession, contribuer au loyer de notre ménage, nous devrions chercher un beaucoup plus petit appartement dans une maison locative quelconque. D'où perte sèche pour le propriétaire de la villa que nous habitons, qui ne trouverait pas facilement, vu la situation financière actuelle, à la louer de nouveau. Et, à son tour, il devrait réduire ses dépenses, faire moins travailler d'ouvriers, etc., etc.

6. En plus de l'enseignement obligatoire de l'école, nos enfants prennent des leçons particulières de langues étrangères, de musique, de danse. Nous faisons chaque année un séjour de vacances avec eux, et je veille au renouvellement de leur garde-robe, de leur linge, de leurs chaussures, etc. Si je ne pouvais plus exercer une activité rémunératrice, toutes ces dépenses seraient rayées de notre budget familial, et combien de professeurs libres, et de répétiteurs, de couturiers et de cordonniers, de propriétaires de pensions-familiales à la montagne... qui doivent, pourtant, eux aussi, travailler et gagner pour vivre, en souffriraient?

7. Mon mari et moi avons des goûts artistiques, aimons aller au théâtre, au concert, etc. Nous suivons aussi les expositions, et y achetons de temps en temps un objet d'art décoratif ou une aquarelle. Inutile de dire que, si toute activité rémunératrice m'était interdite, il nous faudrait nous restreindre aussi beaucoup de ce côté-là, et qui en pâtirait au premier chef, si ce n'est les artistes?...

Et l'on pourrait allonger cette liste par bien des chapitres encore...

## Le travail à domicile en Suisse

Pourquoi n'avons-nous pas encore en Suisse de législation sur le travail à domicile? ceci malgré l'art. 34 ter de la Constitution fédérale, qui en permettrait la réglementation par la loi?

Sans doute parce que, au début du siècle, lorsque d'autres pays jetèrent un cri d'alarme signalant des abus dans ce domaine, et que furent dévoilées des misères et des situations sans nom, la Suisse ne se trouvait pas alors tout au bas de l'échelle. Si l'on constatait une grande indigence dans beaucoup de familles vivant du travail à domicile, la misère s'y était installée avant qu'elles n'eussent recouru à ce moyen de gain, et c'était elle qui avait poussé

D'après les exposés faits à la Conférence de Berne des Présidents de sections de l'Association suisse pour le Suffrage par M<sup>lle</sup> Dora Schmid, adjointe à l'Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers et du Travail, et à l'Assemblée générale de l'Alliance à Coire par M<sup>lle</sup> Helbing, adjointe à l'Inspectorat des fabriques de Saint-Gall.

République l'a citée à l'ordre de la nation dans les termes suivants:

A toujours fait preuve du plus grand dévouement et de la plus grande conscience dans l'exercice de sa profession, dévouée des suites d'une affection contractée dans les fonctions de radiologiste.

D'origine roumaine, Mathilde Grunspau de Brancas fit ses études à Paris, conquit ses diplômes et se spécialisa dans l'électroradiologie, science nouvelle dont elle avait compris la portée et qu'elle enseigna à l'Ecole des Infirmières de la Salpêtrière. En 1910, elle était nommée assistante des hôpitaux, dès 1912 occupait le poste de chef-adjoint à la Pitié, puis prenait en 1926 la direction du service de l'hôpital Baudelocque.

Atteinte par les terribles effets que causent les rayons X, le courageuse femme n'interrompit pas ses travaux scientifiques ni sa bienfaisante activité; bien que se sachant condamnée, elle espérait pouvoir poursuivre sa tâche pendant quelques années encore, ayant résisté victorieusement aux premières attaques. Soudain le mal empira, ravagea son organisme affaibli qui ne résista pas, et elle fut emportée en quelques jours.

## Que lisons-nous ?

(Liste de livres dressée pour venir en aide à nos lectrices dans l'embaras avant d'acheter leurs cadeaux de Noël.)

MADELEINE LEY: *Olivia*. (Edition Nouvelle Revue Française.)

PIERRE DE LACRETELLE: *Secrets et malheurs de la reine Hortense*. Editions Hachette. 3 fr. 40.

M<sup>me</sup> EMILE OLLIVIER: *Correspondance de Liszt et de sa fille*. Editions Grasset.

GEORGE CLAUDE: *Au fil des jours. Les enfants, l'amour, la vie, les fêtes*. Payot, éd. 3 fr. 50.

HILDUR DIXELIUS: *Simplex histoires du Nord*, traduites du suédois. Ed. Labor, Genève. 2 fr. 75.

YOLANDE FÖLDÉS: *La rue du Chat qui pêche*. (Grand prix du roman international.) 3 fr. 40.

JEROME K. JEROME: *Mes enfants et moi*. 2 fr. 25.

SELMA LAGERLÖF: *L'anneau des Löwensköld*. 3 fr. 40. *Anna Sward*. 3 fr. 40.

MARY LAVATER: *Henri Meister*, biographie. (4.75 jusqu'au 31 décembre, ensuite 6 fr.)

ROSAMUND LEHMANN: *Intempéries*. 4 fr.

ISABELLE RIVIERE: *La guérison*, roman. 3 fr. 40.

MONIQUE SAINT-HELIER: *La cavalier de paille*. 4 fr.

SIGRID UNSET: *Christine Lavransdatter*. 1. *La Couronne*. 3 fr. 40.

VICKI BAUM: *Sait-on jamais?* 3 fr. 40.

COLETTE YVER: *Le Sacre*. 3 fr. 40.

LUCIEN DAUDET: *Dans l'ombre de l'impératrice Eugénie*. 3 fr. 40.

JEANNE GALZY: *Catherine de Médicis*. 4 fr. 40.

J. KUHN: *La princesse Mathilde*. 5 fr. 50.

VIVIENNE DE WATTEVILLE: *L'appel de l'Afrique*. 5 fr. 50.

A. BRÉTING: *Fils et Mères*. (John Ruskin, Gaston Frommel, Dr. César Roux, le Président Masaryk, Auguste Piccard, Max Huber). 2 fr. 50.

ANDRÉ VOLLIUS: *Indochine*. S. O. S. Edition N. R. F. 3 fr. 30.

YVETTE PROST: *La passion de maître Javille*. Ed. Tallandier. 2 fr. 75.



## Publications reçues

M<sup>me</sup> SUZANNE BOUILLET: *Comment réaliser la Paix?* Ed. Rieder, 108, boul. St-Germain, Paris.

C'est une étude documentée et captivante de la guerre, des facteurs favorisant ou empêchant l'établissement de la paix. Puis un appel pressant aux femmes: qu'elles expriment enfin leur volonté d'obtenir la paix, et contribuent à l'organiser sur une base linguistique, militaire, judiciaire, par la création des Etats-Unis d'Europe. Quel beau programme nous est tracé et quelle responsabilité M<sup>me</sup> Bouillet nous confère dans son étude à la fois serrée et attachante.

GEORGE CLAUDE: *Au fil des jours*. 1 vol. Payot, éd., Lausanne.

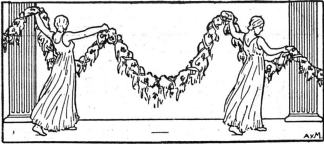
Recueil d'articles parus depuis cinq ans dans diverses publications romandes, ce volume est une suite de chapitres, une suite d'expériences et d'observations sur les problèmes de l'existence. Pages marquées au coin d'une sensibilité féminine, à la fois vive et clairvoyante, d'un jugement sain, pages émouvantes parfois, elles demeurent toujours vraies, elles sont réconfortantes et variées. George Claude a une tendresse toute de compréhension pour la jeunesse d'aujourd'hui; les études qu'elle lui consacre dans ce volume nous semblent parmi les meilleures. S'il s'adresse à tous les âges, il aura donc, croyons-nous, un attrait particulièrement vif pour les jeunes filles, pour leurs mères, et pour toutes celles qu'intéressent, qu'angoissent souvent, les difficultés de ce temps, l'avenir de la génération qui monte.

M.-L. P.

LAURE CHOISY: *Oiseau vert, ou Jean, Jeannette et Jeannot*. Illustration de M. C. Bodinier. 1 vol., Ed. La Bourdonnais, Paris.

Réjouissez-vous, enfants, qui goûtez encore les contes dans ce monde réaliste où nous vivons! Laure Choisy est un guide plein d'imprévu, d'esprit, de grâce, dans les champs libres de l'imagination, et l'on a aucune peine à se figurer le petit monde qu'elle aime peindre sur son joli livre, un peu haletant, tandis qu'il tourne de plus en plus vite les pages, ces pages où les aventures de Jean, Jeanne et Jeannot prennent un relief d'autant plus marqué qu'une douzaine d'illustrations fort suggestives dues au talent de M. C. Bodinier, en rehaussent le charme, en soulignent

M. G. C.



## POUR VOS CADEAUX

### BON POUR UN ABONNEMENT AU "MOUVEMENT FÉMINISTE"

Offert à \_\_\_\_\_

par \_\_\_\_\_

Ceux de nos lecteurs qui voudront utiliser ce bon pour offrir un abonnement au Mouvement en cadeau n'auront qu'à le découper pour l'envoyer à la personne de leur choix, et d'autre part à verser à notre compte de chèques postaux N° 1.943 le montant de cet abonnement avec l'indication précise du nom et de l'adresse de la personne à laquelle il doit être servi.

les travailleurs à rechercher du travail à n'importe quel prix. D'autre part, le travail à domicile est en régression constante en Suisse. Si, en 1905, il occupait 92.000 personnes, ce chiffre était descendu à 26.000 en 1930. De tout temps, dans notre pays, le travail à domicile a été le plus répandu dans les contrées où la terre est pauvre, c'est-à-dire dans le Jura et dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzel. Les raisons pour lesquelles l'industriel peut avoir avantage à donner du travail à domicile sont connues: il échappe ainsi aux obligations onéreuses imposées pour le travail en fabrique, telles que assurances, réglementation des conditions du travail, limitation des heures de travail, etc.

Sous l'influence de la poussée sociale d'après-guerre, un projet de loi réglementant le travail à domicile fut soumis au peuple en 1920, qui fut repoussé à une faible majorité. Cette loi aurait constitué un véritable progrès, car elle aurait permis au Conseil fédéral d'établir des contrats-type de travail que les employeurs auraient été obligés d'accepter. Depuis lors, plus rien n'a été tenté. Les ouvriers à domicile eux-mêmes sont les derniers à demander que l'on s'occupe d'eux, tant ils craignent que cette source de gain vienne à tarir. D'ailleurs, se connaissant peu les uns les autres, ils n'ont guère la possibilité de s'organiser. On nous a signalé un seul syndicat d'ouvriers à domicile, dans l'industrie de la toile de blueau, qui est arrivé à fixer des tarifs de salaires intéressants.

En 1928, la Conférence Internationale du Travail a adopté une convention établissant des salaires minima. La Suisse ne peut ratifier cette convention tant qu'elle ne possède pas de loi sur le travail à domicile. Pour l'instant, nous avons un règlement pour l'horlogerie seulement, que nous devons à la concurrence déloyale de certains fabricants qui, pour arriver à un prix de vente inférieur à la norme, avaient eu recours au travail à domicile mal payé. Les industriels eux-mêmes demandèrent alors une réglementation établissant des salaires minima, sur la même base que pour le travail en fabrique.

Mais dans d'autres industries, celle de la confection, par exemple, nous constatons des abus criants. Les cantons ne peuvent intervenir avec succès, car le travail réglementé chez eux échapperait trop facilement à cette réglementation en passant les frontières cantonales; par exemple, Zurich s'adresserait aux ouvriers de Saint-Gall et d'Appenzel, voire même du Tessin, puisqu'il y a des cantons où le chômage réduit les gens à accepter du travail à n'importe quel prix. Ce sont ces cantons-là qui désirent le plus vivement une réglementation fédérale sur le travail à domicile. Pour l'instant, on prévoit un arrêté qui réglera le travail à domicile en général et qui créerait les bases d'une législation définitive.

Cette réglementation devient indispensable. Depuis 1925, date à laquelle la Ligue sociale d'acheteurs organisa une enquête dont les résultats sont bien connus (rappelons aussi l'enquête faite dans le canton de Genève par l'Union des Femmes, et dont les résultats ont été publiés dans ce journal (*Réd.*), la situation n'a fait qu'empirer. Depuis la débâcle de l'industrie de la broderie, les fabriques de la Suisse orientale ont changé d'occupations, et confectionnement des manteaux, des manteaux de pluie, des pullovers, des sacs de cellophane, des emballages d'allumettes, etc. Cette nouvelle orientation n'a pas été facile. Une concurrence énorme règne, ce qui explique les bas salaires. Le prix de revient doit absolument être maintenu à un niveau inférieur, de sorte que beaucoup d'employeurs ont dû recourir au travail à domicile; ceux qui ont voulu travailler sur une base plus saine se sont souvent vus obligés de congédier leurs ouvriers.

Le travail à domicile est très recherché: pour 20 femmes que l'on demande, il s'en présente 200; il est déjà arrivé que 500 ouvrières ont répondu à une offre de tricotage à domicile. Ce sont des femmes de tout âge, aussi bien des fillettes que de toutes vieilles femmes; les unes ont fait un apprentissage, d'autres n'ont aucune formation professionnelle, — c'est une armée d'une diversité déconcertante. Il est vrai que certains travaux

G. S. FRANCI. *Nel secolo d'oro*. 1 vol. Art. graphique, Lugano.

Nous vivons, avec M. Franci, dans la cité modèle, capitale de l'Union européenne, en l'an 2050. — métropole gigantesque pourvue de tous les derniers perfectionnements, et au milieu d'une société complètement renouée, où l'on appartient à telle ou telle classe selon ses aptitudes. Plus de guerres — du moins en Europe.

Il serait impossible de donner en quelques lignes ne fût-ce qu'un aperçu de l'Etat futur dépeint par l'auteur, qui ne manque pas d'imagination, et que nous supposons être ingénieur de sa profession. Une intrigue assez lâche rappelle que le livre est un roman.

Ajoutons — puisque ce bref compte-rendu paraîtra dans le *Mouvement Féministe* — qu'en Europe, l'an 2050, la femme est en tout l'égal de l'homme... Faudra-t-il attendre jusque-là? M.-L. P.

*L'Almanach populaire du Curé Kunzle*, 1937. 112. Cet almanach contient nombre de renseignements intéressants; on y trouve, à côté de conseils pratiques (premiers soins en cas d'accident, maladies d'enfants, et remèdes, tisanes préconisées par le curé Kunzle, herboriste), une chronique politique illustrée et des historiettes de tous genres. P.

*Le Messager boiteux de Berne et Vevey*, 1937. 60 cts.

Voici l'Almanach populaire, avec ses explications astronomiques, ses longues listes de foires de Suisse et de France, et aussi avec ses nombreuses anecdotes, ses récits de toute sorte, où une place importante est réservée aux documentaires et aux renseignements utiles. P.

n'exigent qu'un peu d'adresse. Cependant la qualité du travail souffre toujours d'un manque de préparation de l'ouvrière, et celle-ci se voit constamment lésée dans son salaire par des retenues ou des amendes pour cause d'exécution défectueuse.

A. DE MONTET.

(La suite au prochain numéro.)

## La Radiodiffusion en Suisse et les femmes

Les lectrices du *Mouvement* n'ont pas oublié que, dans le courant de l'été dernier, l'Association suisse pour le Suffrage féminin et l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses avaient adressé à M. le Conseiller fédéral Pilet-Golaz une lettre demandant, en vue de la prochaine réorganisation de la radiophonie, que des femmes fussent appelées à faire partie des Commissions centrales et régionales chargées de l'établissement des programmes. M. Pilet-Golaz avait répondu à cette requête de façon plutôt encourageante, se déclarant désireux d'associer les femmes au service des programmes.

Le 30 novembre, le Département fédéral présidé par M. Pilet-Golaz, procédant à certaines modifications et remaniements d'ordre technique, a nommé trois « Commissions de programmes » pour chacune des trois régions linguistiques. Or, c'est seulement dans la Commission de Beromünster que figure le nom d'une femme, Mme le Dr. Weidenmann, écrivain (St-Gall), alors que les programmes des postes de Sottens et Monte-Ceneri seront établis par des Commissions exclusivement masculines!

Si nous félicitons sincèrement Mme Weidenmann d'avoir été appelée à cette intéressante fonction, nous déplorons d'autre part qu'elle soit la seule représentante de son sexe dans cette Commission, et surtout qu'aucune femme de la Suisse française et italienne n'ait été appelée à participer à la composition des programmes. Car certes, la forte proportion des femmes parmi les auditeurs de la Radio n'aurait rien à perdre si les questions qui les intéressent spécialement étaient réservées à une régie féminine! A. L.

## Féminisme campagnard

A la base du mouvement féministe vaudois se trouvent les sociétés de couture, qui, dans de nombreuses localités, travaillent, cousent, tricotent brodent pour alimenter des ventes dont elles sont les organisatrices, les fournisseuses et les clientes. Elles arrivent ainsi à récolter, par leur savoir-faire et leur générosité, des sommes importantes qu'elles consacrent à la communauté: œuvres paroissiales, restauration de temples; on cite souvent des dons de plusieurs milliers de francs de ces petites organisations féminines pour la restauration ou l'édification d'églises. Ce qui ne les empêche pas d'être exclues des Conseils de paroisse.

Ces femmes vont encore plus loin: elles subventionnent des travaux d'utilité publique; contribuent que l'on ne consulte pas lorsqu'il s'agit des affaires communales, les femmes de Molondin ont subventionné une partie de l'éclairage du village; d'autres, à l'est du canton, ont été les artisans de l'édification d'un collège. On pourrait multiplier les citations. Voici le dernier exemple de cette générosité, que donne un correspondant local de la *Gazette de Lausanne*: En dix ans, la Société de couture d'Essertines sur Yverdon a distribué 9435 fr. à diverses œuvres locales: pour le corbillard, l'horloge, l'église, la bibliothèque, l'harmonium, les tables scolaires; à la Société de tir, etc. Mais voilà qui est plus fort: les femmes d'Essertines viennent de remettre aux autorités communales la salle du Conseil général (où se réunissent les électeurs constitués en assemblée législative de commune) entièrement restaurée par leurs soins, et 2500 fr.

Il me semble que les femmes d'Essertines exagèrent: les femmes ont certes le droit de collaborer avec les autorités pour le bien public, de travailler dans un esprit d'entente et de compréhension. Mais il ne faut pas oublier que les électeurs nous considèrent comme des mineures incapables de gérer les affaires de la commune; que, contributives au même titre que les hom-

mes, nous ne sommes pas admises dans les Conseils communaux. Cela étant, je m'étonne — peut-être ai-je tort et suis-je trop entière — de la générosité de mes sœurs d'Essertines.

Et le correspondant de la *Gazette de Lausanne* d'ajouter: « La femme vaudoise est avant tout pratique et généreuse. Elle ne perd pas son temps en vaines palabres suffragistes. » S. BONARD.

## A travers les Sociétés

### Semaine Suisse.

Cette Association, dont les efforts pour soutenir l'industrie nationale sont bien connus, expose dans son dernier rapport les divers aspects de sa propagande active au moyen de journaux, de publications, de conférences, de films, etc., et au moyen aussi de la « Semaine Suisse ». La lutte est acharnée entre la concurrence déloyale qui consiste à écouler des marchandises étrangères en les qualifiant de « produit suisse »; aussi l'Association compte-t-elle sur le public pour l'aider dans sa tâche. P.

### Femmes peintres et sculpteurs.

Dans son assemblée générale tenue à l'Hôtel de Genève, le 4 décembre 1936, la section de Genève de la Société Suisse des Femmes peintres sculpteurs et décorateurs, a désigné son nouveau Comité. Il est formé comme suit: Mmes Jeanne Maeder, présidente; Metein-Gilliard, vice-présidente; Briquet-Gross, secrétaire; A. Jaquero, trésorière; M. Duchosal-Bastian, G. Hainard-Roten, B. Jung, membres adjoints.

Dans son rapport, Mme V. Méteu, présidente sortant de charge, rappelle les expositions qui auront lieu à Berne et à Genève en novembre 1937. Un dîner suivit l'assemblée, d'aimables paroles furent échangées, Mlle N. Pays, membre du Comité depuis seize ans, Mlle A. Jaquero, trésorière dévouée, reçurent des fleurs, et Mme Méteu-Gilliard eut l'agréable surprise de recevoir un beau tapis signé E. Salzmann.

La Section de Genève comprend 62 membres actifs qui, par leur collaboration, lui donnent un précieux encouragement. Il suffit, pour devenir membre passif, de s'adresser à la présidente, et de payer une cotisation de 5 fr. par an. V. M. G.

### Pro Infirmis.

Dans les quelques pages illustrées de son rapport, cette Association adresse un appel à toute la population. En effet, il est souvent difficile de trouver du travail pour des sourds et des aveugles, même parfaitement qualifiés, car on se heurte à des préjugés. D'autre part, un grand effort doit être entrepris de la part de tous les parents, pédagogues, pasteurs, etc., pour adresser immédiatement à l'un des offices de *Pro Infirmis* les enfants qui présentent la moindre anomalie, ou simplement un caractère difficile, dont la cause est souvent pathologique et peut être supprimée par des soins avertis. P.

## OUVROIR

de l'Union des Femmes

Lingerie fine et courante. - Tricotages.

Trousseau - Commande - Réparations

Prix modérés

Tous les achats faits à l'OUVROIR fournissent du travail à des chômeuses ou à des femmes atteintes par la crise.

21, RUE PIERRE-FATIO :: GENÈVE

5, PLACE DE LA FUSTERIE

(jusqu'au 31 décembre)

## Entretiens sur l'Éducation

Mensuel de 8 petites pages

« Flux Mères » 42<sup>me</sup> année

Rédaction et Administration: 19, r. Töpffer, Genève

Abonnements. En Suisse: 1 fr. 50. — Compte de chèques postaux l. 542. Entretiens sur l'Éducation.

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

## L'idée de l'entraide coopérative est en danger!

Nous n'en voulons pour preuve que la malheureuse et injuste décision du Conseil fédéral dans l'affaire de Coldererio.

Le droit de satisfaire ses besoins économiques par le moyen du self-help individuel est un droit humain inaliénable. L'Etat devrait encourager les individus à en faire usage, au lieu de les en empêcher. Et ce qui est vrai pour le self-help individuel l'est aussi pour le self-help collectif, la coopération, qui intervient là où le self-help individuel ne suffit pas.

Dr. O. Schär.



UNION SUISSE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (USC), BALE

avec bonheur la figure des personnages, les cadres divers, la palpitante histoire.

M.-L. P.

*L'Éducation en Suisse*. Annuaire des écoles, Universités et pensionnats, etc. Pélissier, 18, Genève.

Ce guide, d'une présentation élégante, sera très utile à tous les parents qui désirent obtenir des renseignements précis sur les différentes institutions d'éducation en Suisse. On y trouve la liste complète de toutes les écoles; pour chacune d'elles sont indiqués les conditions d'admission, les droits d'inscription, les programmes généraux, etc. De nombreuses illustrations complètent le texte, ainsi que d'utiles indications sur les possibilités intellectuelles offertes par nos principales villes suisses.

Ajoutons que ce guide, à côté de cette documentation précieuse, contient des articles fouillés sur des questions d'éducation. P.

CLARA RAGAZ et MARTHA SCHNEPP: *Défense aérienne?* Une brochure; 50 ct. Ed. Branche suisse de la Ligue de Femmes, Gartenhofstr. 7, Zürich.

Cette brochure se propose pour tâche d'attirer l'attention du public sur la question de la guerre et de la défense aérienne. Elle demande une étude approfondie et dépourvue de préjugés; en entreprenant ce travail, on saisit combien il est urgent d'amener plus de lumière dans la question de la défense aérienne; que l'on croie ou non à l'efficacité de celle-ci, on reconnaît cependant que les auteurs ont publié cette brochure poussés par le sentiment d'une grande responsabilité. P.